

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2018

Présents : M.GLAIZOL Denis, Maire- M.COUTURIER Dominique, Adjoint- M.REGAL Philippe, Adjoint-
Mme MONTEI Véronique- M.DESCHAMPS Christophe- M. MORFIN Marc- Mme
RUFFAT-CHAPELLE Annie- - Mme DESBOS Monique- Mme REGAL Chantal -

Absents : GERY Laurent- MINODUR Florian

Excusés : Rossi Laurent - CHANTIER Christiane- GUILLOT Joël -

Secrétaire de séance : monsieur Christophe DESCHAMPS

Objet : Demande de subvention pour le déneigement -

Au cours de l'hiver 2017-2018 , des chutes de neige ont à plusieurs reprises, perturbé la circulation sur nos voies communales nous obligeant à engager des frais de déneigement.

Conformément au règlement départemental d'aide au déneigement des voiries communales et intercommunales monsieur le maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Ardèche pour l'aider à financer les frais occasionnés.

Après en avoir délibéré , Le Conseil Municipal :

Autorise monsieur le maire à solliciter auprès du Conseil Général de l'Ardèche une subvention pour faire face aux dépenses de déneigement engagées ,

Le charge de toutes les démarches nécessaires

Objet (vote des subventions 2018-

FNSEA ARDECHE	60.00 €
A.D.A.P.E.I. DOUX-EYRIEUX	120.00 €
ASS . LOU BOU TEN	120.00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	180.00 €
ASS.COMMUNALE DE CHASSE	180.00 €
ASS.DEPT.DE PROTECTION CIVILE	120.00 €
ASS.ECRAN VILLAGE	120.00 €
AMITIE ET LOISIRS	180.00 €
CENTRE CANT. JEUNES AGRICULTEURS	60.00 €
ASS.CANT. ANCIENS COMBATTANTS	120.00 €
COMITE DEPT LIGUE CONTRE LE CANCER	120.00 €
GROUPE JOIE ET AMITIE	120.00 €
GRPT DEFENSE FLEAU ATMOSPHERIQUE	370.00 €
FOYER DES JEUNES	180.00 €
COMITÉ DES FÊTES D'EMPURANY	180,00 €
AMICALE LAIQUE D'EMPURANY	180,00 €
CHORALE ANACROUSE	120,00 €
123 SOLEIL DES ARTISTES A L HOPITAL	120,00€

Objet : Contentieux devant le Tribunal Administratif – affaire commune d'EMPURANY c/VALLON

Par lettre en date du 27 février 2018, Monsieur le Secrétaire greffier en chef du tribunal administratif de LYON nous transmet la requête n° 1801117-4 présentée par Maître Marie-Aline MAURICE pour monsieur Jean-Luc VALLON.

Cette requête vise l'annulation de la décision de monsieur le maire de la commune d'EMPURANY en date du 22 décembre 2017 rejetant la demande préalable du 14 novembre 2017 présentée par Maître Marie-Aline MAURICE

Il vous est donc proposé :

d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée,
de désigner comme avocat Maître Emilie CARCANADE-GUILBERT, avocate au cabinet CHAMPAUZAC-26200 MONTÉLIMAR, pour défendre la commune dans cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal administratif, dans la requête n° 1801117-4,

Désigne Maître Emilie CARCANADE-GUILBERT pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance

Objet : Déclassement et Aliénation d'une partie de la voie communale n°4 lieu-dit « Le Cros »

Vu le code de la voirie routière (article L 141-3)

Vu le code des relations entre le public et l'administration (art.R 134-3 et suivants)

Vu la délibération en date du 01 mars 2018

Vu l'arrêté municipal du 15 mars 2018 soumettant à l'enquête préalable le dossier de déclassement dans la voirie communale

Vu le registre d'enquête clos le 25 avril 2018 ne comportant aucune réclamation contraire à ce sujet,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Commissaire enquêteur

Considérant que le bien communal sis au lieu-dit « Le Cros » n'est plus affecté à l'usage direct du public dans la mesure où la voie débouche sur une impasse

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Constata la désaffectation du bien sis lieu-dit « Le Cros »

Décide le déclassement du bien sis lieu-dit « Le Cros » du domaine public communal et sa vente au profit de madame CHASSY Evelyne pour la somme de 3 000 €

Dit que l'acte de vente sera passé en l'étude de Me Pierre-Louis BARNAVON, notaire à LAMASTRE

Dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur

Autorise monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette opération

Le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette décision

Objet : Déclassement et Aliénation d'une partie de la voie communale n°205 lieu-dit « Le Serre-Nord »

Vu le code de la voirie routière (article L141-3)

Vu le code des relations entre le public et l'administration (art.R 134-3 et suivants)

Vu la délibération en date du 01 mars 2018

Vu l'arrêté municipal du 15 mars 2018 soumettant à l'enquête préalable le dossier de déclassement dans la voirie communale

Vu le registre d'enquête clos le 25 avril 2018 ne comportant aucune réclamation contraire à ce sujet,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Commissaire enquêteur

Considérant que le bien communal sis au lieu-dit « Le Serre-Nord » n'est plus affecté à l'usage direct du public dans la mesure où un nouveau tracé a été opéré pour la voie communale

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Constata la désaffectation du bien sis lieu-dit « Le Serre-Nord »

Décide le déclassement du bien sis lieu dit « Le Serre-Nord » du domaine public communal et sa vente au profit de monsieur et madame FRAISSE André pour la somme de 1 500 €

Dit que l'acte de vente sera passé en l'étude de Me RIBEYRE, notaire à LE CHEYLARD

Dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur
Autorise monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette opération
Le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette décision

Objet : Convention Commune d'EMPURANY / Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN)

Le Syndicat Mixte ADN s'est engagé, au travers de la réalisation du Réseau d'Initiative Publique FTTH (fibre optique à l'abonné), à desservir 97% des foyers de l'Ardèche et de la Drôme au cours des dix prochaines années.

Ce projet ambitieux nécessite l'implantation de locaux techniques nommés « Nœuds de Raccordement Optique (NRO) », et « Multi Sous Répartiteurs Optiques (MSRO) ».

Le Maire expose au conseil la proposition de FCOPLAN, maître d'œuvre du Syndicat Mixte ADN, portant convention d'occupation de la parcelle section B n° 512 «La Treille» - parcelle répondant au mieux aux critères technico économiques requis – pour une emprise de 17 m2 et la traversée du chemin vicieux pour le passage des réseaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'implantation du local technique sur la parcelle concernée.
- Approuve la proposition de conventionnement avec le Syndicat Mixte ADN,
- Autorise le Maire à signer la convention d'occupation en annexe,
- Autorise le maire à signer la convention et l'ensemble des actes nécessaires à sa mise en œuvre ainsi que l'ensemble des actes qui conditionneraient ou faciliteraient la mise en œuvre du projet d'ADN sur le territoire communal.

Questions diverses :

Achat de matériel : le camion devrait arriver sans trop tarder après un dernier contrôle. Le tracteur devrait être livré fin de semaine prochaine ; Le 30 juin à EMPURANY passera la course cycliste , Cyclo ST VICTOR, comme l'année dernière, un ravitaillement sera organisé au niveau de la caserne des pompiers de - L'idée avait été évoquée de faire un feu d'artifice le 11 août , lors du bal du foyer des jeunes. Rendez-vous a été pris avec un artificier pour déterminer le lieu de tir et les conditions. Le devis pour l'agencement du local technique s'établit à 3 400 € TTC. On attend le devis pour refaire les peintures dans la salle de classe. Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune voisine , Nozières, souhaiterait se raccorder au réseau cance-doux via notre réservoir de Fonfreyde. Ce réservoir est situé sur un terrain dont nous ne sommes pas propriétaire. Après avoir contacté les propriétaires pour connaître leurs intentions le Syndicat pourrait se porter acquéreur de la parcelle et la commune rétrocéderait au Syndicat le réservoir et les canalisations.

Fleurissement : le massif devant la mairie a pris forme. Il reste les plantations à faire dans le village, Annie demande s'il y a des bonnes volontés pour l'aider dans cette tâche.

Une réunion d'organisation a lieu , jeudi 24 , à Lamastre pour l'organisation du Lamas'Trail du 8 juillet.

Monique précise qu'on lui a signalé que le chauffage de la salle des fêtes était en dysfonctionnement.

Dominique rappelle que l'on avait évoqué l'idée de faire un blason pour la commune. Il présente les prototypes qui sont proposés et en explique la composition. Une première ébauche du bulletin municipal est présentée et il précise qu'il travaille toujours sur le centenaire de la première guerre mondiale.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h51.

